

PPRE PASSERELLE

pour réussir au collège

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
École :	Collège : Lise Ophion	
Nom du professeur de CM2 : .	Nom du professeur du collège :	

Sommaire du dossier :

- I. Situation de départ identifiée par le professeur des écoles
- II. Volet école : rédigé par le professeur de CM2 (dès mars 2015)
- III. Volet collège : mise en œuvre par l'équipe du collège dès la rentrée 2015, des préconisations arrêtées en commission de liaison.
- IV. Volets parents : prise de connaissance du PPRE.

I. Situation de départ

A partir d'entretiens avec l'élève et d'observations

CONSTAT DES RÉUSSITES : ce que l'élève réussit bien	BILAN DES DIFFICULTÉS : ce que l'élève en perçoit
OBJECTIFS À ATTEINDRE POUR PROGRESSER	

II. PPRE PASSERELLE « volet école »

Eléments ciblés pour l'élaboration du diagnostic		Difficultés constatées
Français	Langage oral	
	Lecture et compréhension de l'écrit	
	Ecriture	
	Etude de la langue	
Maths	Nombres	
	Calculs	
	Espace et géométrie	
	Grandeurs et mesures	

ANALYSE DU COMPORTEMENT DE L'ÉLÈVE (*motivation, rythme et modalités de travail, stratégies et procédures de réalisation*)

--

ORGANISATIONS PÉDAGOGIQUES A PRIVILÉGIÉ (*différenciation, individualisation, tutorat...*)

--

Date et signature de l'enseignant	Date et signature du directeur	Cachet de l'école

III. PPRE PASSERELLE « volet collège »

Modalités de mise en œuvre du PPRE - Passerelle	
Proposition d'actions	
<p>En classe :</p> <p>Discipline(s) concernée(s)</p>	
<p>Au collège :</p> <p>(Dispositifs d'aides, vie scolaire, accompagnement éducatif, social ou de santé, aide personnalisée ...)</p>	
<p>Autres dispositifs :</p> <p>(CLAS, DRE, tutorat renforcé, cordées de la réussite ...)</p>	
<p>Mise en œuvre</p>	<p>du au</p>

Date et signature du professeur	Date et signature du chef d'établissement	Cachet de l'établissement

IV. PPRE PASSERELLE « volet parents »

Note aux parents :

Le dispositif des « Programmes Personnalisés de Réussite Educative » a été institué par la circulaire 2011-126 du 26-8- 2011, publiée au BOEN n° 3 du 1^{er} septembre 2011.

Situé comme un élément de la mise en place du socle par le titre de la circulaire « **Scolarité du socle commun** », Le PPRE-passerelle prend place à l'articulation du palier 2 validé par l'école primaire et du palier 3 dont la validation est l'objectif du collège. Le dispositif national des PPRE-Passerelles relaie le dispositif académique des « PPRE de passage » créé en 2006 et généralisé depuis 2009.

Observations des parents

--

Date et signature des parents

Date et signature des parents			
Père	Mère	Tuteur	Autre (préciser)